

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 Novembre 2023



N° 83/2023

Le 10 novembre deux mil vingt-trois à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 3 novembre 2023.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoïn, M. Christophe Choquet, M. Matthias Matron, Adjoints ; Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Bertrand Hamot, M. Dominique Rauzier, M. Bruno Vasseur, Mme Catherine Delormel, Mme Michèle Coulon, Mm. Annie Trézel, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Pascal Frazao, Mme Sarah Flaghothier, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Yveline Desmedt par M. Bernard Dubouil, M. Cédric Desmedt par Mme Laurette Brunet, Mme Marie Charlotte Vigne par Mme Catherine Bonnet, M. Cyril Rousseau par M. Pascal Bourgeteau.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Colette Dollez.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Vu l'article L2122-23 du CGCT stipulant que Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises en application des délégations du conseil municipal

Vu la délibération n°47/2023 prise en date du 07/07/2023 portant délégations DU Conseil Municipal à Monsieur le Maire

Après en avoir discuté et délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

25° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

Décision n° 2023-04 relative à la demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise pour le projet de réhabilitation du rez-de-chaussée du blues picard pour un montant global de 97 470 € HT. Subvention sollicitée (taux communal : 33%) soit 32 165 €

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20231110-83-2023-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

PREND ACTE de cette décision.

Colette DOLLEZ,
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL,
Maire de Saint-Just en Chaussée.

